

LA RÉPUBLIQUE
En Marche
Xavier Roseren
Législatives 2017

Soutien financier

Campagne législative 2017

J'apporte mon soutien à la campagne électorale de **M. Xavier ROSEREN**

pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 et je verse la somme

de _____ €.

à M. Maurice DESAILLOUD mandataire financier de Xavier ROSEREN candidat.

Conformément à l'article L.52-9 du Code électoral, . Maurice DESAILLOUD est seul habilité à recueillir des dons en faveur de M Xavier ROSEREN dans les limites précisées à l'article L.52-8 du Code électoral reproduit ci-dessous :

ARTICLE L. 52.8 DU CODE ÉLECTORAL:

« Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un candidat ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4.600 euros. » « Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. »

« Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement,». Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 pour cent du montant des dépenses autorisées lorsque le montant est égal ou supérieur à 15.000 euros en application de l'article L. 52.11 ». « Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. » « Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52.1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don. »



Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postale : _____

Ville : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Oui je certifie sur l'honneur que je suis une personne physique et que le règlement de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale (société, association, collectivité...).

Date : _____

Merci de renvoyer ce document soit scanné avec la preuve de votre virement à

L'adresse email : news@roseren.com

Soit par la poste avec preuve du virement à :

.Maurice DESAILLOUD, 96 allée des sorbiers - 74310 LES HOUCHES

Coordonnées bancaires

• Intitulé du Compte :
MONSIEUR DESAILLOUD M. MAND. FINANCIER MR ROSEREN X. ELEC.LEGIS.JUIN2017

• IBAN : FR76 1810 6000 2296 7473 7482 948

• BIC : AGRIFRPP881